

À LA UNE

 **Islands** Airline



LA NOUVELLE COMPAGNIE AÉRIENNE VA DESSERVIR 15 ÎLES

ISLANDS AIRLINE BIENTÔT EN PISTE !

Bill Ravel dévoile, en avant-première pour *Tahiti Pacifique*, son projet aérien.

Après avoir arraché sa licence au Pays, l'homme d'affaires -qui a aussi fondé Air Calin et Air Vanuatu- va desservir pas moins de 15 îles avec sa nouvelle compagnie : localement, dans tous les archipels de la Polynésie française, sans oublier une destination internationale, les îles Cook (Rarotonga). Future concurrente de Air Tahiti, la nouvelle compagnie Islands Airline devrait être en piste d'ici la fin de l'année 2020, début 2021.

arquises

Polynésie française

 Îles Gambier

Rikitea

Par DOMINIQUE SCHMITT

C'est en exclusivité pour *Tahiti Pacifique* que Bill Ravel a dévoilé son projet aérien. L'homme d'affaires devrait lancer, d'ici la fin 2020-début 2021, sa flotte Islands Airline, composée de trois appareils qui seront personnalisés en fonction des besoins locaux. Alors que la future compagnie aérienne envisageait initialement de transporter les passagers avec deux avions de type jet Embraer 175, elle a finalement opté pour un seul jet Embraer 175, mais a misé sur deux bombardiers Q400, appelés aussi "DHC-8-400" (*lire encadré page 21*). Les appareils devraient proposer, respectivement, 78 places (dont 6 en *business*) et 74 places (dont 6 en *business*). Équipés de fauteuils confortables, les avions seront également dotés d'une capacité d'emport (fret) importante, pouvant aller de 500 à 700 kilos en fonction du nombre de passagers présents à bord.

En desservant pas moins de 14 îles en Polynésie française, Islands Airline va apporter un vent de fraîcheur dans le ciel *mā'ohi*. Au programme : Tahiti, Huahine, Raiatea et Bora Bora dans l'archipel de la Société ; Hao, Fakarava, Rangiroa et Tikehau aux Tuamotu ; Rikitea (motu Totegegie) aux Gambier ; Raivavae, Tubuai et Rurutu aux Australes ; Hiva Oa et Nuku Hiva aux Marquises. La compagnie se rendra également jusqu'à Rarotonga, aux îles Cook. D'autres destinations internationales, notamment vers des pays océaniques voisins, sont également en cours d'étude.

Quid de la concurrence avec Air Tahiti ?

Avec l'arrivée de cette nouvelle compagnie aérienne dans le ciel polynésien, *quid* de la concurrence avec l'historique Air Tahiti, implantée depuis 1987 ? "Je crois qu'on aura une concurrence saine qui se mettra en place et aussi un soutien que l'on doit apporter à Air Tahiti pour permettre ce service public de desserte au



L'embellie du tourisme grâce à l'effet low-cost

L'arrivée des nouvelles compagnies aériennes, French Bee depuis mai 2018 et United Airlines depuis octobre de la même année, a changé considérablement la donne. La bataille fait rage dans le ciel polynésien, avec une progression de 20% du marché aérien, notamment à destination des États-Unis et de la France. Grâce à des tarifs plus abordables, le tourisme local est en nette augmentation. Selon l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF), depuis le début de l'année 2019, la Polynésie française a accueilli 217 804 touristes, soit une hausse de 9,7% qui permet de dépasser la fréquentation annuelle de l'année précédente (216 000 touristes). Avec cette belle progression, c'est bien sûr toute l'économie locale qui en profite.



niveau des îles, qui aujourd'hui doit être désenclavé", déclarait en octobre 2018 Jean-Christophe Bouissou, porte-parole du gouvernement, interrogé par Polynésie la 1^{ère}. Franck Mailleret, le président de la SAS Islands Airline, partage la même opinion : "Il y a de la place pour deux, chacun gèrera son exploitation. Eux (Air Tahiti, ndlr) sont installés, nous, on arrive... Et puis, nous sommes passés de 800 000 passagers en 2017 à environ 1 million de passagers en 2019. Cela représente une augmentation de 25% en deux ans, grâce à l'effet low-cost (présence récente de French Bee et United Airlines en Polynésie, ndlr)."

En effet, les deux compagnies ne sont pas vraiment sur le même créneau. Air Tahiti offre, elle, 48 destinations et sa flotte propose dix appareils, notamment des ATR42 et des ATR72 (respectivement 48 et 68 passagers). Air Tahiti exploite également un Twin Otter DHC-6-300, appartenant au Pays, pour les liaisons entre les îles Marquises de Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka (ces deux dernières ne pouvant accueillir les ATR), ainsi qu'un Beechcraft



Bombardier Q400



Embraer 175

Crédit photo : DR



Fiche technique de la flotte d'Islands Airline

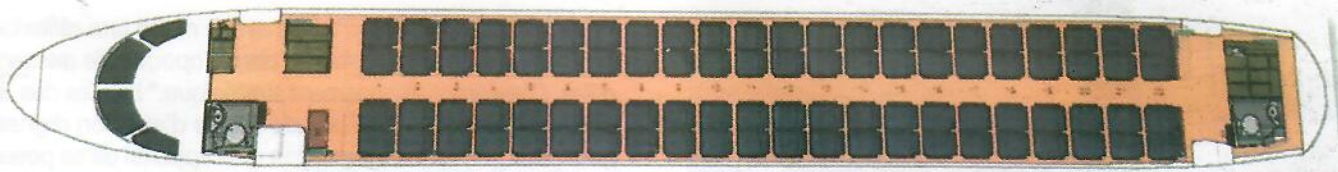
- L'Embraer 175 est un avion fabriqué par le constructeur aéronautique brésilien Embraer, destiné aux vols régionaux sur de courtes distances (court courrier). C'est la version allongée de l'Embraer 170, capable de transporter de 78 à 88 passagers. L'appareil est propulsé par deux réacteurs de 62,3 kN de poussée de type General Electric CF34-8E.

- Les deux Q400, fabriqués par Bombardier Aéronautique, sont des avions destinés au transport de passagers. Appelés initialement "DHC-8-400" lorsqu'ils étaient fabriqués

par de Havilland Canada (DHC), ils ont été renommés "Q400" après l'acquisition, en 1992, de DHC par Bombardier. Le Dash 8-Q400 est le plus gros appareil de la série Dash 8 (10,1 mètres plus long que le Dash 8-Q100) et possède deux turbopropulseurs PW150A à six pales. Consommant moins de carburant et émettant moins de gaz polluant, il est aussi l'un des plus rapides avions turbopropulsés avec sa vitesse de croisière moyenne de 670 km/h. Le Dash 8-Q400 ressemble particulièrement à l'ATR 42, à l'ATR 72 et au Fokker F50, et les concurrence. Il peut embarquer de 74 à 90 passagers.



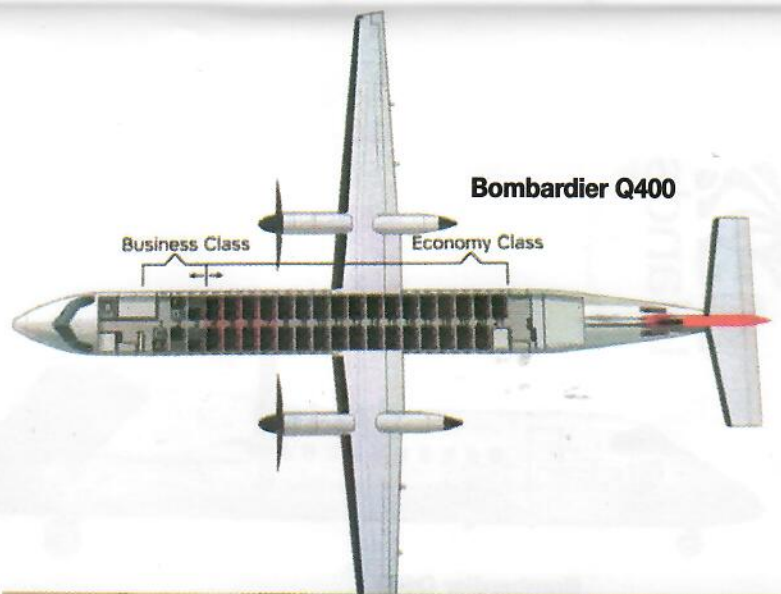
La cabine de l'Embraer 175, en coupe (ci-dessus) et vue du dessus (ci-dessous)



High Capacity – 88 seats – Single Class – 29" Slim Seat



📷 Le Bombardier Q400 est un bi-moteur à hélice.



Crédit photos : DR



Crédit photo : Archives Tahiti Pacifique

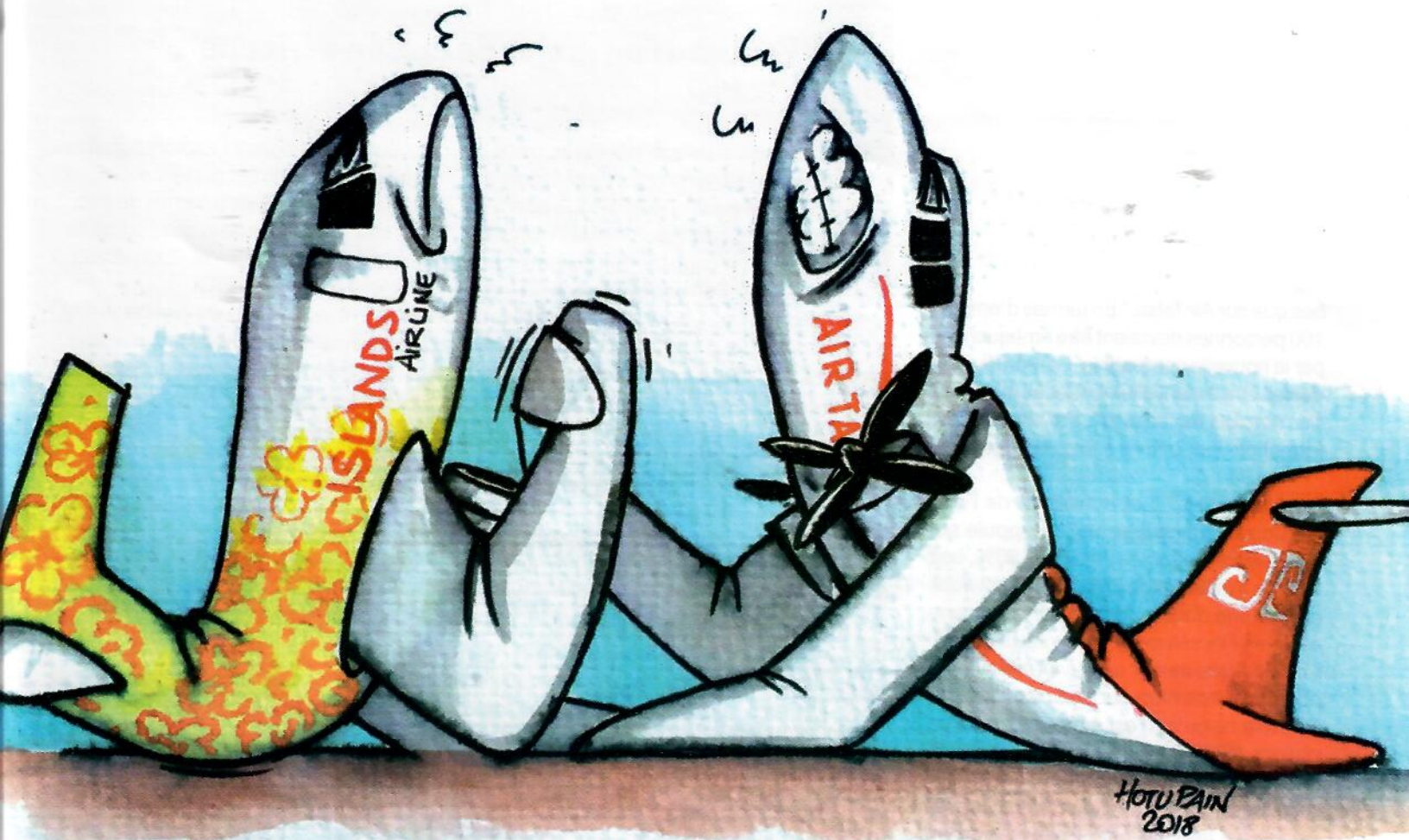
📷 Franck Mailleret, le président de la SAS Islands Airline

200 King Air d'Air Archipels pour l'archipel des Tuamotu, non desservi régulièrement par les ATR.

Un combat juridique âpre avec le Pays

Islands Airline regrette cependant que le contentieux avec le Pays ait retardé l'exploitation de sa compagnie aérienne prévue au départ... fin 2018 ! En effet, sa licence a dû être arrachée de force au Pays qui, en tant qu'actionnaire de Air Tahiti, souhaitait protéger son monopole, "ce qui caractérise un détournement de pouvoir"... C'est finalement le tribunal administratif qui a tranché en faveur du nouvel arrivant le 25 octobre 2018, puis a considéré, le 25 avril 2019, que le conseil des ministres n'avait pas, non plus, compétence pour fixer les conditions d'exploitation des lignes régulières d'une compagnie aérienne. Ce retard, issu d'un âpre combat juridique, aura été cependant l'occasion pour Islands Airline de faire évoluer son projet, compte tenu d'un plus gros flux et de besoins croissants.

Franck Mailleret confie : "Nous avons mené une réflexion sur la problématique de la desserte, dans l'optique de desservir plus d'îles. C'est un positionnement stratégique." Les îles des Tuamotu et des Marquises n'ont pas de pistes d'aviation dignes de ce nom pour permettre à n'importe quel appareil de se poser. Ainsi, l'Embraer 175 ne peut pas se rendre dans les îles éloignées, tandis que les ATR de Air Tahiti, moins volumineux, possèdent la faculté d'atterrir et décoller facilement grâce au concept dit "STOL" en



anglais (Short Take-off and Landing aircraft). Sept destinations étaient ainsi prévues initialement, puis l'acquisition des Q400 a permis à Islands Airline d'en programmer huit de plus. "La demande de la population est de plus en plus forte, donc nous inscrivons notre logique commerciale selon la capacité technique de nos appareils", explique Franck Mailleret. Et de poursuivre : "Notre volonté est de mieux servir la population, c'est pourquoi nous desservons un maximum d'îles selon nos capacités. Le contrat est rempli."

**Des offres commerciales attirantes :
"Les prix seront plus bas que sur Air Tahiti"**

La SAS Islands Airline est dans "l'attente des textes de loi pour établir ses propositions commerciales". Selon son président, "les offres seront attirantes et adaptées, dans la mesure où les touristes sont de plus en plus nombreux en Polynésie". Il ajoute : "Les prix seront performants, nous ferons un effort évident. Clairement, les prix seront plus

NOMBREUX MODÈLES VISIBLES AU SHOW ROOM DE FAA'A

MEDI SUN

Coffres forts, Armoires fortes
& Portes blindées

**DISTRIBUTEUR
EXCLUSIF**



NUGUE
Coffres-Forts et Portes Blindées certifiés



NORME NFA2P



Studio Fenwa Com

Tél. : 87 77 08 21

Particuliers & Professionnels
SAV assuré pour toutes les marques
 Paiement possible en plusieurs fois pour les particuliers

bas que sur Air Tahiti." En termes d'emploi, 160 personnes devraient être embauchées par la nouvelle compagnie. Le recrutement devrait être essentiellement local, mis à part "les emplois techniques". Par ailleurs, une formation sera offerte à tous les agents.

Compris entre 7,5 et 8 milliards de Fcfp, le budget d'investissement s'appuie sur une défiscalisation de l'ordre de 60%, soit environ 5 milliards de Fcfp. "Nous devrions obtenir une double défiscalisation sur une partie de l'investissement, confie Bill Ravel. Nous devons mener un travail avec Bercy pour nous entendre sur une base éligible. On verra ce qu'il en est à l'issue des négociations." Et de conclure : "Nous avons envie de faire différemment, d'innover, avec des services différents." Aujourd'hui, le projet est sur les rails, ou plutôt prêt à décoller. Reste à régler essentiellement le problème de la gestion aéroportuaire et attendre le nouvel opérateur après la concession des aéroports, dont les décisions devraient être rendues fin mars (lire encadré ci-dessous). Le président de la compagnie l'affirme : "Nous sommes retardés dans notre développement. S'il le faut, nous construirons nos propres aérogares !" Pour l'heure, personne ne bouge, et les exploitants ne se précipitent pas pour investir face à cette grande inconnue... ■

Air Vanuatu : un projet de liaison aérienne vers Tahiti

Dans le cadre de son développement à l'international, la compagnie aérienne Air Vanuatu souhaite opérer des routes entre la République de Vanuatu et la Polynésie française. Le ministre du Logement en charge des Transports aériens interinsulaires, Jean-Christophe Bouissou, a ainsi reçu, le 6 septembre dernier, une délégation du Vanuatu, accompagnée de Manate Vivish, directeur général de Air Tahiti. Lors de cette rencontre, les autorités aéroportuaires du Vanuatu ont évoqué avec le ministre une coopération entre la Polynésie française et le Vanuatu dans le domaine des relations aériennes et souhaité également connaître les différentes réglementations techniques en

vigueur qui encadrent l'exploitation des 43 aérodromes des îles gérés aujourd'hui par le Pays. Leur visite a permis de s'enrichir de l'expérience de la compagnie Air Tahiti avec les appareils ATR, et particulièrement du 42-600 STOL.

Fortement impressionnée par l'étendue de la Polynésie française et des enjeux stratégiques de la desserte aérienne développée sur le territoire, la délégation vanuataise a annoncé envisager la rédaction prochaine d'un accord aérien qui permettrait de développer le transport aérien et de développer les échanges commerciaux entre les deux territoires du Pacifique Sud.

(Source : Présidence)



Crédit photo : Présidence

Les aérodromes de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa bientôt transférés au Pays

Le transfert au Pays des trois aérodromes de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa est fixé au 1^{er} avril 2020, date à partir de laquelle la Polynésie française aura la responsabilité de les exploiter. Les représentants des services de l'Aviation civile de l'État et du Pays, ainsi que les collaborateurs du secrétaire général du haut-commissariat, Éric Requet, et du ministre en charge du Transport aérien interinsulaire, Jean-Christophe Bouissou, se sont accordés sur le cadre des discussions du groupe de travail commun, les modalités de transfert des aérodromes, ainsi que le rétroplanning global des opérations. Des réunions techniques ont été programmées régulièrement entre les différents services concernés. Tahiti-Faa'a, le quatrième aéroport d'État, sera quant à lui encore géré par Aéroport de Tahiti (ADT) pendant deux ans environ.

(Source : Présidence)



Crédit photo : Présidence